
Coordonnées de l'organisation

a. Nom officiel de l'organisation

Chapitre sénégalais de l'Internet Society

a1. Nom de l'organisation en anglais (si disponible)

Senegalese ISOC Chapter

a3. Acronyme du nom de l'organisation (si disponible)

ISOC-SN

b. Wiki de l'organisation

c. URL du site web officiel de l'organisation

<http://www.isoc.sn>

d. Adresse électronique de l'organisation

isoc@isoc.sn

e. Numéro de téléphone de l'organisation (avec indicatifs de pays/ville)

+221338219091

f. Adresse de l'organisation (lieu et adresse postale, s'ils étaient différents)

BP 11542 Dakar-Peytavin – Sénégal

g. Pays de l'organisation

Senegal

h. Ville de l'organisation

i. Téléchargez le logo de l'organisation

https://atlarge-rails-production.s3.amazonaws.com/uploads/at_large_structure/logo/589/Logo_ISOC-SN.jpg

Contact primaire:

Nom

Ndeye Maimouna Diop

Adresse électronique

mayediop@gmail.com

Téléphone
+221776377001

Veuillez indiquer ci-dessous toute information complémentaire du contact primaire

Contact secondaire:

Nom
Ahmath Bamba MBACKE

Adresse électronique
ahmathbamba.mbacke@esp.sn

Téléphone
+221338219091

Veuillez indiquer ci-dessous toute information complémentaire du contact secondaire

Autre contact

Autres informations de contact (nom, mél, téléphone, etc.)
Le bureau, bureau@isoc.sn

Structure et gouvernance

a. Les membres de votre organisation résident-ils dans la région spécifique que vous souhaitez représenter ?

No

b. Les membres de la direction de votre organisation résident-ils dans cette région spécifique ?

Yes

Veuillez expliquer la réponse ci-dessus de manière suffisamment détaillée afin que les raisons de votre réponse soient compréhensibles pour une personne n'étant pas familiarisée avec votre organisation. Veuillez également joindre ou mentionner comme référence les adresses

URL permettant d'obtenir les statuts, les principes de fonctionnement ou toute autre information y afférente :

Tout utilisateur sénégalais d'internet qui le désire peut être membre de l'organisation

c. Votre organisation est-elle formellement incorporée ou organisée sous une juridiction légale nationale ?

Yes

SI OUI : Décrivez la reconnaissance légale dont elle jouit et indiquez le lieu de l'enregistrement ou de la constitution légale en tant que société.

Association de droit sénégalais enregistré sous l'Arrêté n° 10148/MINT/DAGAT/DEL/AS

d. Décrivez la structure de votre organisation (par ex., organes de gouvernance et de prise de décisions) :

Comité Directeur de 15 personnes

Bureau : 5 personnes

e. Quelles sont les langues de travail utilisées dans votre organisation ?

Français

À propos de vos membres

a. Votre organisation comporte-t-elle des membres individuels autorisés à voter ou bien à contrôler l'administration de votre organisation ?

Yes

SI NON : Décrivez le rôle des individus dans l'administration et le fonctionnement de votre organisation.

b. Vos membres appartiennent-ils en tout ou en partie à une organisation ?

Yes

SI OUI : Précisez s'il s'agit d'organisations à but lucratif, d'organisations à but non lucratif, des deux types d'organisations, et/ou quelle est la proportion du nombre total de vos membres qui représente chaque type d'organisation du secteur privé. Indiquez également la nature des membres de l'organisation : par exemple, sont-ils tous du même type ou intéressés par une activité ou un domaine politique similaires ?

ISOC-SN est une organisation à but non lucratif

c. Comptez-vous parmi les membres de votre organisation des organismes gouvernementaux ou assimilés ?

Yes

SI OUI : Précisez leur nature et leur rôle dans le processus de prise de décisions et le fonctionnement de votre organisation, ainsi que la part du nombre total des membres représentée par ces types d'organisations.

Le membership est ouvert à toute structure privée ou publique

d. Décrivez la composition générale des membres de votre organisation. Existe-t-il un ou plusieurs milieux professionnels ou groupes d'intérêt prédominants ? (Par exemple, journalistes, militants de défense des droits en ligne, organisations de consommateurs, consommateurs individuels, etc.) :

Les membres sont des personnes physiques ou morales. Majoritairement des personnes physiques.

e. Décrivez la manière dont votre organisation tient ses membres informés de ses décisions et leur permet de participer à ces décisions concernant les points qui les intéressent :

Mailing liste, Activités, Presse, Assemblée générale

f. Indiquez approximativement le nombre de membres, pour chaque classe de membres, le cas échéant, de votre organisation ?

600

g. expliquez les critères d'admissibilité établis (le cas échéant) pour les parties prenantes / membres de votre organisation » :

Etre utilisateur d'Internet

Financement

a. Quelles sont les principales sources de financement de votre organisation ? (si votre organisation ne reçoit aucun financement/est entièrement bénévole, indiquez simplement « S/O ») :

Cotisations, Dons, Sponsors

b. Votre organisation est-elle autonome et ne dépendrait pas du financement de l'ICANN pour ses opérations quotidiennes ?

Yes

c. Recevez-vous du financement d'organismes gouvernementaux ou d'entités à but lucratif ? Si c'est le cas, précisez-le ci-dessous et décrivez leur implication dans les activités de l'organisation, le cas échéant :

Nous recevons des financements de ISOC.ORG, des sponsors des agences publiques ou privés et des dons divers.

Communication

a. Votre organisation s'engage-t-elle à soutenir la participation informée de ses parties prenantes /membres individuels au sein de l'ICANN ?

Yes

b. Votre organisation publie-t-elle sur un site Internet accessible au public les informations actuelles concernant ses objectifs et sa structure, la description de ses groupes de parties prenantes / membres, ses mécanismes de fonctionnement, ses dirigeants et ses contacts ?

Yes

Si cette information est actuellement disponible, fournissez les URL

www.isoc.sn

c. Fournissez les informations requises sur les dirigeants de votre organisation (nom, fonction, adresse électronique)

Ndeye Maimouna Diop mayediop@gmail.com

Ahmath Bamba MBACKE ahmathbamba.mbacke@gmail.com

Aminata SY SECK aminata.sy@isoc.sn

Edem NUNEKPEKU edem.nunekpeku@isoc.sn

Bocar KANE bocarkane@hotmail.com

d. Les leaders de votre organisation sont-ils impliqués, à titre individuel, dans d'autres organisations ou entités similaires ?

Yes

Si oui, veuillez les préciser :

ISOC, AFRINIC, MAG, etc.

Objectifs

a. Veuillez décrire la mission et le but de votre organisation (veuillez les inclure dans la zone de texte ci-dessous ou fournir une URL, s'ils sont déjà publiés) :

Le Chapitre sénégalais de l'Isoc a pour but :

de promouvoir l'utilisation d'Internet au Sénégal en mettant en valeur les expériences acquises, en offrant un premier niveau d'information et en favorisant les contacts des membres entre eux et avec les autres membres de l'Isoc;

d'encourager une participation sénégalaise aux travaux de l'Isoc;

de favoriser une participation à tous types de projets coopératifs, sénégalais ou internationaux, de nature privée ou publique;

de promouvoir un traitement adéquat des langues nationales sur Internet, d'encourager la circulation de contenus locaux et de favoriser la coopération avec les autres Chapitres africains de l'Isoc;

de faire connaître les positions du Chapitre et de l'Isoc auprès de toutes personnes physiques ou morales intéressées par Internet;

de susciter, préparer et participer à toutes réunions, manifestations, conférences, groupes de travail ou commissions, formels ou informels, ainsi qu'à tout ouvrage ou publication, utilisant ou non les moyens électroniques, notamment Internet, conformes à son objet social.

d'entreprendre toutes activités allant dans le sens de la création d'un environnement favorable, de la démocratisation de l'accès et d'une manière générale visant à promouvoir Internet au Sénégal.

http://isoc.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=72&Itemid=135

b. Quels sujets liés à ICANN présentent actuellement un intérêt pour les groupes de parties prenantes / membres de votre organisation ?

Politiques publiques, Noms de domaines géographiques, Sécurité du DNS, Multi-culturalisme, Gouvernance de l'Internet, DOT AFRICA, Participation active de l'Afrique et des jeunes, etc.

c. Votre organisation a-t-elle mis en place un événement, réunion ou activités réelles se rapportant à des questions de gouvernance de l'Internet ou à d'autres questions liées aux intérêts des utilisateurs individuels ?

Yes

Si oui, veuillez donner des exemples :

Forum sur la Gouvernance de l'Internet - http://isoc.sn/docs/rapport_fgi2012.pdf

d. Votre organisation a-t-elle été active dans les questions liées à la gouvernance de l'Internet à l'échelle internationale, régionale ou nationale ?

Yes

Si oui, veuillez donner des exemples :

Participation au Forum west africain sur la Gouvernance de l'Internet

e. Si votre organisation est accréditée, s'engagera-t-elle à participer activement à la RALO (organisation régionale At-Large) pour la région dans laquelle votre organisation est basée ?

Yes

f. Si votre organisation est accréditée, accepte-t-elle ou acceptera-t-elle d'adhérer aux dispositions du protocole d'accord (MoU) entre les autres ALS de votre région géographique et l'ICANN, comme si elle était un signataire initial de ce document ?

Yes

g. Votre organisation est-elle dotée de statuts constitutifs écrits ou d'autres instruments constitutionnels ?

Yes

SI OUI : Veuillez insérer le texte des statuts constitutifs écrits ou d'autres instruments constitutifs ci-dessous (en anglais si possible)

STATUTS

I- But et composition de l'association

Article 1

Conformément aux dispositions du Code des Obligations Civiles et Commerciales, il est créé à Dakar (Sénégal), entre les adhérents aux présents statuts, une association à but non lucratif dénommée Chapitre sénégalais d'Internet Society dit Isoc-Sénégal. Le Chapitre sénégalais d'Internet Society a vocation à constituer la branche sénégalaise d'Internet Society, abrégée par le sigle Isoc, qui est une association de droit américain dont le siège est aux Etats-Unis

Article 2

Le Chapitre sénégalais de l'Isoc a pour but :

de promouvoir l'utilisation d'Internet au Sénégal en mettant en valeur les expériences acquises, en offrant un premier niveau d'information et en favorisant les contacts des membres entre eux et avec les autres membres de l'Isoc;

d'encourager une participation sénégalaise aux travaux de l'Isoc;

de favoriser une participation à tous types de projets coopératifs, sénégalais ou internationaux, de nature privée ou publique;

de promouvoir un traitement adéquat des langues nationales sur Internet, d'encourager la circulation de contenus locaux et de favoriser la coopération avec les autres Chapitres africains de l'Isoc;

de faire connaître les positions du Chapitre et de l'Isoc auprès de toutes personnes physiques ou morales intéressées par Internet;

de susciter, préparer et participer à toutes réunions, manifestations, conférences, groupes de travail ou commissions, formels ou informels, ainsi qu'à tout ouvrage ou publication, utilisant ou non les moyens électroniques, notamment Internet, conformes à son objet social.

d'entreprendre toutes activités allant dans le sens de la création d'un environnement favorable, de la démocratisation de l'accès et d'une manière générale visant à promouvoir Internet au Sénégal.

Article 3

L'utilisation du nom Chapitre sénégalais de l'Isoc est soumise à l'obtention d'un protocole d'accord avec l'Isoc et à sa ratification par l'assemblée générale à la majorité des deux-tiers. La non validation ou la dénonciation du protocole entraîne un changement de nom de l'Association.

Article 4

L'association a son siège à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire sénégalais, par simple décision du Comité Directeur. La durée de l'association est illimitée.

Article 5

Le Chapitre sénégalais de l'Isoc se compose de personnes physiques ou morales. Pour devenir membre, il faut en avoir fait la demande auprès du Comité directeur et accepter les statuts et le règlement intérieur du Chapitre. Tous les membres du Chapitre sénégalais de l'Isoc doivent également être membres d'Internet Society. La qualité de membre est soumise au paiement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation comprend une partie correspondant à la cotisation à l'Isoc et une partie correspondant à la cotisation particulière de l'association dont le montant est fixé annuellement par le Comité directeur. La qualité de membre n'est pas obligatoire pour participer aux activités de l'Isoc ou du Chapitre. Le Comité directeur peut décerner le titre de membre honoraire à des personnes physiques ou morales.

Article 6

La qualité de membre du Chapitre sénégalais de l'Isoc se perd par:

la démission ;

le non paiement de la cotisation de l'association ;

la radiation prononcée par l'assemblée générale sur proposition du Comité directeur. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

II- Ressources

Article 7

Les ressources de l'association se composent comme suit :

de la partie de cotisation propre à l'association, la partie de l'Isoc étant reversée à celle-ci;de subventions;

de dons et legs;

d'une manière générale, de tout autre ressource dont elle peut légalement disposer.

III- Administration et fonctionnement

Article 8

L'assemblée générale de l'association se compose de tous les membres à jour de leurs cotisations.Elle tient session au moins une fois par an et à chaque convocation du Comité directeur ou sur demande écrite des deux tiers (2/3) des membres de l'association adressée au Président. Elle élit un Comité directeur. Elle reçoit communication du rapport sur la

gestion du Comité directeur et sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Chaque membre de l'association, personne physique ou personne morale, dispose d'une voix.

Article 9

L'Association est administrée par un Comité directeur de quinze (15) membres élus par l'assemblée générale pour une durée de un an. L'élection du Comité directeur est organisée par un comité électoral. Celui-ci est constitué sous la responsabilité du membre possédant la plus grande ancienneté dans l'association ou, en cas d'égalité entre plusieurs membres, du membre possédant la plus grande ancienneté dans l'Isoc. Le comité établit la liste des candidats avec, pour chacun d'entre eux, un bref résumé de ses activités et des actions qu'il s'engage à promouvoir au sein de l'association. Le comité peut décider que les opérations électorales se dérouleront, tout ou en partie, par des moyens électroniques, notamment en ce qui concerne la diffusion de la liste des candidats, leur profession de foi, le déroulement pratique des votes et l'annonce des résultats. L'élection au Comité directeur se fait par un vote des membres à jour de leurs cotisations. Sont déclarés élus les quinze (15) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En cas d'ex-aequo le candidat le plus jeune est sélectionné. Les membres du Comité directeur sont rééligibles.

Article 10

Le Comité directeur se réunit au moins tous les mois sur convocation de son Président, ou à la demande de la majorité de ses membres. La participation des deux tiers (2/3) des membres du Comité directeur est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Tout membre du Comité directeur qui, sans excuse, n'aura pas participé à trois sessions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. L'organisation et le déroulement de chaque session peuvent faire appel en tout ou partie aux moyens électroniques, notamment en ce qui concerne l'annonce de la session, les délibérations, la prise de décision, la constatation et la publicité des décisions prises. En cas de vacance, le Comité directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par un vote lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 11

Le Comité directeur élit en son sein un Bureau exécutif composé de cinq (5) membres :

Un président

Un vice-président

Un secrétaire général

Un trésorier

Un trésorier-adjoint

En cas de vacance, le Bureau exécutif pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par un vote lors de la prochaine

réunion du Comité directeur. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 12

Le Président est la personne morale de l'association et est responsable de la conduite du Chapitre et de la gestion de ses activités conformément à la politique et aux procédures d'Internet Society et de ses textes. Le Président préside les réunions du Chapitre, du Comité directeur et du Bureau exécutif. En cas d'empêchement, il peut déléguer cette fonction à un autre membre du bureau exécutif. Il est également l'ordonnateur des dépenses.

Le Vice-Président assiste et supplé le Président en cas de nécessité.

Le Secrétaire général tient les procès-verbaux de toutes les réunions du Chapitre, du Comité directeur et du Bureau exécutif. Parmi ses autres tâches figurent :

la rédaction du rapport d'activités annuel du Chapitre devant être présenté à l'assemblée générale pour adoption,

la transmission du rapport d'activités annuel adopté par l'assemblée générale à l'Isoc (Document 94-253),

la notification à l'Isoc de tout changement dans les organes élus du Chapitre ainsi que l'information de ses responsables.

Le Trésorier collecte les cotisations, exécute les ordres de dépenses et tient à jour les états financiers du Chapitre. Ses tâches incluent également :

la préparation des projets de budgets soumis au Bureau exécutif,

la préparation du rapport financier annuel du Chapitre pour adoption par l'assemblée générale et sa transmission à l'Isoc.

Le Trésorier-adjoint assiste et supplé si nécessaire le Trésorier.

Article 13

Le Bureau exécutif met en oeuvre les grandes orientations définies par le Comité directeur devant lequel il rend compte de ses activités. Il se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation de son président.

Article 14

En dehors des membres du Comité directeur, l'assemblée générale désigne deux (2) commissaires aux comptes chargés de l'examen des rapports financiers présentés par le Trésorier général.

Article 15

Le Chapitre doit tenir ses réunions dans des endroits ouverts et accessibles à tous les membres d'Internet Society. La notification du lieu et de l'heure de toutes les réunions doivent être communiquées aux membres au moins une semaine à l'avance, par courrier électronique, oralement, télégraphiquement ou par tout autre moyen écrit.

IV- Règlement intérieur, modification des statuts et dissolution

Article 16

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité directeur ou des deux tiers (2/3) des membres à jour de leurs cotisations. Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'assemblée générale au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion. La session de l'assemblée doit rassembler au moins les deux tiers des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle session est préparée, à quinze jours au moins d'intervalle. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents.

Article 17

En cas de dissolution prononcée par les deux-tiers (2/3) au moins des membres présents à la session de l'assemblée, l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à une association poursuivant les mêmes buts.

Article 18

Le règlement intérieur de l'Association complète les dispositions des présents statuts.

Fait à Dakar, le 27 février 1999

Signature

Signature

MAYEDIOP

Nom

NDEYE MAIMOUNA DIOP

Fonction

PRESIDENTE